

# Règlement Particulier Tournoi du soir de Boissy

## I. ARTICLE 1 : GENERALITES

1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro et sous le nom « **Tournoi du soir de Boissy** ». Il se déroule les **14 et 16 avril 2025** à la salle Marc Alexandre, complexe sportif du jeu de paume qui dispose de 4 terrains.

1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.

1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.

1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est **Marie Vela-Mena**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article Le GEO principal de la compétition est Fabien Magnol.

## II. ARTICLE 2 : SERIES ET TABLEAUX

2.1 Le tournoi **Tournoi du soir de Boissy** est un tournoi « régional », qui s'adresse à tous les joueurs des catégories « cadet », « junior », « senior » et « vétéran ».

2.2 La compétition est ouverte en DM uniquement avec le découpage suivant : D7-D8 et D9-P11.

2.3 Les tableaux complets se joueront sur 2 jours.

2.4 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules le 14 avril (en respect du dispositif fédéral sur la confection des tableaux. Annexe 3.1A11) suivie d'une phase en élimination directe le 16 avril.

2.5 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x).

2.6 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux. Les tableaux seront ouverts seulement à partir de 4 paires inscrites appartenant à au moins 2 clubs différents.

## III. ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

3.1 La date limite d'inscription est fixée à J-10 au **(04/04/2025)**. Les classements seront arrêtés à cette date.

3.2 Une Liste d'attente ainsi que la confirmation des inscriptions seront publiées au moins à J-5.

3.3 La date du tirage au sort est fixée à J-5 **(09/04/2025)**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points.

3.4 Les inscriptions se font sur le site Badnet ou sur l'application ebad.

3.5 Le règlement des inscriptions se fait obligatoirement en ligne via ebad ou Badnet.

3.6 La prise en compte des inscriptions se fait en mode Standard, c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des règlements

3.7 Les frais d'inscription s'élèvent à **15€ pour 1 tableau**, 2€ étant reversé à la FFBaD.

3.8 Le surclassement est autorisé dans la limite d'un classement pour un seul des joueurs constituant la paire.

3.9 Les joueurs d'une paire jouent obligatoirement dans la série correspondant au classement du meilleur de la paire à J-10 (au 04/04/2025).

3.10 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le lundi de 20h à 23h59 et le mercredi de 20h à 23h59.

3.11 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le joueur et ou son club en cause.

## IV. ARTICLE 4 : FORFAITS

4.1 Tout joueur s'inscrivant au **Tournoi du soir de Boissy** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

4.2 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction, s'il est prouvé que le joueur ou son club ont bien reçu une notification de la sanction.

4.3 Un joueur inscrit sur 2 tournois le même jour est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard à **J-10 (04/04/2025)** et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins sur l'un deux avant les tirages au sort.

4.4 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.

si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;

si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

## V. ARTICLE 5 : DEROULEMENT

5.1 Le logiciel utilisé est badnet.

5.2 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact renseignée numériquement (badnet). En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.

5.3 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

5.4 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

5.5 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.

5.6 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont les *RSL grade 3*

5.7 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.

5.8 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.

5.9 Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.

5.10 *Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain est compté let une fois au service et faute en jeu.*

5.11 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.

5.12 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

5.13 La participation au tournoi **Tournoi du soir de Boissy** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.

5.14 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide du badminton)